

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2006020

Signataire : LG/CF

OBJET :Convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis pour reconduction de l'action "Facilitation de l'accès aux soins des personnes en situation précaire"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code des collectivités territoriales,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années, notamment à travers l'activité de son service communal d'hygiène et de santé, des actions de prévention et d'aide à l'accès aux soins,

Vu le dossier constitué par le service communal d'hygiène et de santé visant la reconduction de l'action de facilitation de l'accès aux soins des personnes les plus démunies pour laquelle la ville sollicite une subvention auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis,

Considérant que la CPAM renouvelle son soutien financier au titre du Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale à hauteur de 13.000 € pour la prorogation de cette action jusqu'au 31 décembre 2006,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique :

Autorise Monsieur le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de la CPAM et au titre du FNASS une subvention d'un montant de 13.000 € pour la reconduction de l'action « *entrée dans une filière ou facilitation de l'accès aux soins des personnes les plus démunies* » en 2006, et à signer la convention correspondante.

Le Maire